**Portes accordéon Unifold 3100 / 3500**

**Partie 1 - Généralités**

1.01 DESCRIPTION

 A. Généralités

 1. Fournir et installer les portes accordéon et les systèmes de rails. Fournir la main-d’œuvre, les matériaux, l’outillage, l’équipement et les services nécessaires conformément aux exigences des documents contractuels.

1.02 TRAVAUX CONNEXES RÉALISÉS PAR D’AUTRES

 A. La préparation des ouvertures doit être effectuée par l’entrepreneur général. Toute condition des lieux non conforme aux dessins d’atelier approuvés doit être signalée à l’architecte.

 B. Ensemble des structures de soutien, montants, fonds de clouage, caissons de rail, isolant périphérique et barrières acoustiques destinés à répondre aux exigences en matière d’assurance de la qualité indiquées en 1.04.

 C. Structure de soutien conformément aux dessins d’atelier approuvés.

 D. Peinture ou finition de tous les matériaux adjacents au support de rail et aux montants des portes accordéon.

1.03 DESSINS D’ATELIER

A. Soumettre un jeu complet de dessins d’atelier montrant les détails de construction et d’installation avant le début des travaux de fabrication. Les dessins doivent être soumis dans les 60 jours suivant la réception du contrat dûment signé.

1.04 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

 A. La préparation des ouvertures devra être réalisée conformément aux prescriptions de la norme ASTM E557 « Standard Practice for Architectural Application and Installation of Operable Partitions ».

 B. Le CTS (Coefficient de Transmission Sonore) des portes accordéon devra avoir été réalisé selon les méthodes d’essais ASTM E90-99 et E413-87.

1.05 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANIPULATION

 A. Il incombe à l’entrepreneur général de veiller à ce que les portes accordéon soient convenablement entreposées avant leur installation et à ce qu’elles soient protégées en permanence pendant et après leur installation.

1.06 GARANTIE

 A. Les portes accordéon seront garanties pour une période de DEUX (2) ans. Le rail et les chariots seront garantis pour une période de DIX (10) ANS. Cette garantie couvre le matériel et la fabrication du produit.

**Partie 2 - Produits**

2.01 MANUFACTURIERS

 A. Manufacturiers: Tout en respectant les exigences de cette section, fournir les produits du manufacturier suivant:

 1. Moderco Inc.

2.02 MATÉRIAUX

 A. Le produit devra être supporté par le haut, de modèle Unifold (choisir) 3100 *ou* 3500 tel que fabriqué par Moderco inc.

 1. Les portes doivent avoir un encadrement interne d'acier de calibre 14 roulé à froid, galvanisé et riveté pour former des pantographes de construction en forme de «X». Les poteaux d'acier verticaux doivent soutenir les pantographes à chaque extrémité de la porte.

 2. Les couvercles continus seront constitués de cinq plis, attachés au système de pantographes. L’utilisation de pentures de vinyle ou de plastique ne sera pas acceptable.

 3. Des bandes d’insonorisation à multiplies seront installées au haut et au bas de chaque côté de la porte. *Une isolation en fibre de verre pleine grandeur sera laminée à l’intérieur des couvercles. (modèle 3500)*

 4. La fermeture étanche de la porte sera réalisée à l'aide d'une poignée à coulisse.

 Optionnel:

 a. Serrure à penne dormant.

 b. Tirants.

 B. Le poids des portes accordéon devra être de 17 kg/m² [3,5 Lbs/pi.²] plus ou moins 0,5 kg selon les options choisies.

 C. Système de suspension:

 1. Le rail devra être en aluminium anodisé trempé installé en retrait avec moulures en aluminium anodisé permettant une transition avec le plafond.

 a. Les portes accordéon devront être supportées au poteau avant à l’aide d’un chariot ajustable constitué de 4 roues facilitant l’alignement au jambage mural. Les supports intermédiaires sont constitués de chariots à 2 roues espacés de 700mm [28"]. Les roues sont en nylon montées sur des roulements à billes en acier sans entretien.

 D. Finis

 1. Le revêtement des portes accordéon devra être en : (sélectionner lorsque requis)

 a. Revêtement mural de vinyle avec endos tissé, pesant au minimum 545 g/m.lin. [21 oz./verge lin.]. La couleur sera sélectionnée parmi la gamme standard du manufacturier. *ou*

 b. Revêtements optionnels (La couleur sera choisie parmi la gamme standard du manufacturier) :

 (1) Revêtement de tapis à rainures verticales.

 (2) Revêtement de tissu 100% polyoléfine résistant aux taches. *ou*

 Optionnel:

 (1) Fourni par le client; appliqué en usine par le manufacturier. (un échantillon du fini devra être approuvé par le manufacturier).

 (2) Spécifié par le client; fourni et appliqué en usine par le manufacturier. (un échantillon du fini devra être approuvé par le manufacturier).

 2. Les pièces d’aluminium des portes accordéon seront anodisés clair. *ou*

 Optionnel:

 a. Anodisé de couleur au choix du client.

 b. Peint de couleur au choix du client.

 3. Le rail et les moulures d’aluminium de plafond devront être anodisés clair. *ou*

 Optionnel:

 a. Anodisé de couleur au choix du client.

 b. Peint de couleur au choix du client.

 E. Accessoires/Options

 1. Panneau coulissant. (avec niche seulement)

 2. Poteau roulant.

 3. Rails courbes. (rayon de 1070mm [42"] seulement)

 4. Aiguillage. (avec rails courbes seulement)

 5. Poteau avant en “L” (choisir) attaché, ou indépendant.

 6. Poteau avant en “T” (choisir) attaché, ou indépendant.

 7. Poteau avant en “X” (choisir) attaché, ou indépendant.

2.03 OPÉRATION

 A. Les portes accordéon devront être à opération manuelle, suspendues, (choisir) simples *ou* en paires tel qu’indiqué aux dessins.

 B. Les portes accordéon seront munies de bandes d’insonorisation à multiplies au haut et au bas.

2.04 PERFORMANCE ACOUSTIQUE

 A. La performance acoustique devra avoir été testée dans un laboratoire indépendant selon la norme ASTM E90-99 ou version plus récente. La cloison devra avoir obtenu un CTS minimum de *(sélectionner)* 31 *ou* 35.

**Partie 3 – Exécution des travaux**

 A. Installation

 1. L’installation complète des portes accordéon devra être effectuée par un installateur autorisé, formé par le manufacturier. L’installation sera effectuée selon les dessins d’atelier approuvés et les instructions / recommandations écrites du manufacturier.

 B. Nettoyage

 1. Les surfaces des rails et des portes accordéon devront être essuyées de toute trace de doigt, graisse et saleté.

 2. Les emballages et autres débris d’installation devront être retirés du site d’installation.

 C. Formation

 1. L’installateur devra démontrer au représentant du propriétaire l’opération et la maintenance des portes accordéon.

 2. Les manuels d’entretien et d’opération devront être remis au représentant du propriétaire.